

COUVRE-VISAGE POUR LES PASSAGERS D'AUTOBUS INTERCOMMUNAUTAIRES ET D'AUTOCARS

Le Gouvernement du Canada encourage **les passagers d'autobus de porter un masque non médical ou couvre-visage qui recouvrent leur nez et leur bouche pour la durée de leur voyage. Cette recommandation aidera à protéger les autres passagers ainsi que les conducteurs en diminuant le risque de transmission de COVID-19.**

QUAND DEVRAIS-JE PORTER UN MASQUE NON MÉDICAL OU COUVRE-VISAGE?

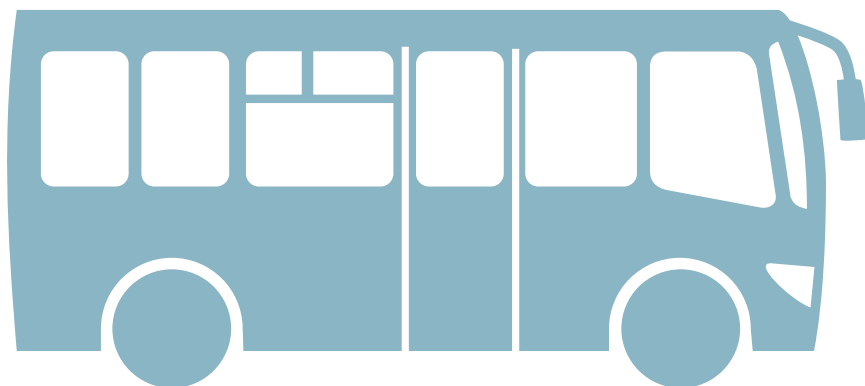
Les passagers sont encouragés à porter un masque non médical ou couvre-visage :

- ✓ **Lors de l'embarquement et du débarquement** du véhicule
- ✓ **Pour la durée de leur voyage** lorsqu'ils ne peuvent pas maintenir une distance des autres, y compris en tout temps où ils sont à 2 mètres ou moins d'une autre personne, à l'exception des autres occupants de leur maison privée
- ✓ **En suivant les consignes** des employés de l'opérateur du transport en commun, d'autobus intercommunautaires et d'autocars ou d'un représentant de santé publique canadien

EXCEPTIONS

Les couvre-visages **ne devraient pas** être portés par :

- ✗ **Les enfants ayant moins de deux ans**
- ✗ **Les passagers qui ont des troubles respiratoires qui ne sont pas liés à la COVID-19**



QU'EST-CE QU'UN COUVRE-VISAGE?

Les couvre-visages sont des couches protectrices de tissu absorbant qui s'ajustent pour couvrir le nez et la bouche, et qui sont fixés au visage à l'aide de boucles ou de bandes élastiques autour des oreilles. Les couvre-visages empêchent les gouttelettes respiratoires de contaminer les autres personnes ou de se poser sur des surfaces.

LE MASQUE NON MÉDICAL OU LE COUVRE-VISAGE DOIT :

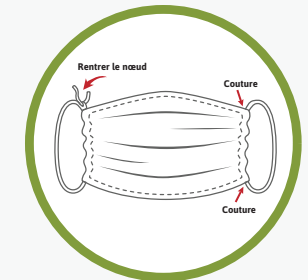
- ✓ être constitué de plusieurs couches de tissu absorbant;
- ✓ s'ajuster parfaitement sur la bouche et le nez;
- ✓ s'attacher fermement à la tête avec des attaches ou des boucles par-dessus l'oreille;
- ✓ permettre de respirer aisément;
- ✓ être changé dès que possible lorsqu'il devient humide ou sale;
- ✓ garder sa forme après le lavage et le séchage en machine.

LE MASQUE NON MÉDICAL OU LE COUVRE-VISAGE NE DOIT PAS :

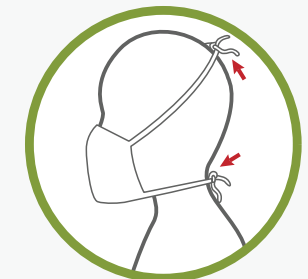
- ✗ être mis sur des enfants de moins de deux ans;
- ✗ être porté par les passagers ayant des difficultés respiratoires qui ne sont pas liés au COVID-19;
- ✗ être mis sur toute personne incapable de les retirer sans assistance ou sur toute personne ayant des difficultés respiratoires;
- ✗ être exclusivement constitué de feuilles de plastique ou de matériaux qui se désintègrent facilement (p. ex. des papiers-mouchoirs);
- ✗ être partagé avec d'autres;
- ✗ obstruer la vue ou interférer avec les tâches.

Le port d'un couvre-visage peut aussi vous empêcher de toucher votre nez et votre bouche. Rappelez-vous de ne pas toucher ou frotter vos yeux, car il s'agit d'une autre voie d'infection. Le port d'un couvre-visage en public ou dans d'autres lieux ne remplace pas les mesures éprouvées, soit le lavage des mains et la distanciation physique.

COMMENT PUIS-JE FABRIQUER UN MASQUE NON MÉDICAL OU UN COUVRE-VISAGE?



MASQUE AVEC COUTURES



MASQUE SANS COUTURES FABRIQUÉ À PARTIR D'UN T-SHIRT



MASQUE SANS COUTURES FABRIQUÉ À PARTIR D'UNE ÉCHARPE PLIÉE OU D'UN BANDANA ET D'ÉLASTIQUES OU D'ATTACHES POUR LES CHEVEUX

Pour plus d'information veuillez consulter : www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/instructions-revetement-visage-tissu-cousu-non-cousu.html